

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 août 2018

## ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 266

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE 13 BIS A**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou réaménagé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le terme « réaménagé » doit être supprimé pour permettre la reprise à l'identique de l'activité d'un éleveur qui élevait déjà des poules pondeuses en cages, par exemple lors d'un départ à la retraite, pour ne pas empêcher la reprise de l'atelier ou encore la réalisation de travaux dans un bâtiment visant à en améliorer le fonctionnement, notamment à des fins d'amélioration du bien-être animal. De même, la reconstruction à l'identique du bâtiment en cas de sinistre doit être possible.